

Un choc énergétique difficile à encaisser pour les entreprises

« L'industrie s'attend à un choc sur sa production et ses marges cet hiver », titre Les Echos alors que les entreprises industrielles se préparent à des mois difficiles avec l'envolée des prix de l'énergie. Selon les calculs de Pwc Strategy, une baisse atteignant un cinquième de leur production au début 2023 n'est pas impossible. Le PDG de Dassault Aviation et président de l'UIMM, Eric Trappier, a planté le décor en début de semaine : « La facture énergétique de l'industrie pourrait passer de 15 milliards d'euros en 2019 à près de 60 en 2023 ». Les dommages risquent d'être significatifs. « C'est de 15 à 20 % de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière qui, potentiellement, risquent d'être absorbés par la hausse des prix de l'énergie », avertit Olivier Lluansi associé chez Pwc Strategy. Selon les calculs de Jean-Alain Andrivon, économiste chez Rexecode, une augmentation de 2 % des prix du gaz et de l'électricité suffit à annuler l'excédent brut d'exploitation de la sidérurgie. Par ailleurs, certaines entreprises vont être en mesure de répercuter le renchérissement de leurs coûts sur leurs clients, mais d'autres ne le pourront pas, et risquent de se retrouver confrontées à des difficultés de trésorerie. (Les Echos, p.2)

« Ces pompiers de Bercy qui volent au secours des PME en régions », titre Les Echos en Une expliquant, exemple auvergnat à l'appui, que ces chevilles ouvrières de l'Etat, créées il y a dix ans, font remonter les cas de dirigeants de plus en plus démunis face à la flambée de l'énergie et sont devenus, avec la pandémie puis la crise énergétique, des piliers majeurs de l'action de l'Etat envers les entreprises en difficulté dans les régions. Face à l'urgence et le peu de succès des dernières aides à l'énergie, l'exécutif a revu sa copie. Depuis le weekend dernier, il est possible pour les TPE-PME de solliciter ces aides sur un portail en ligne. Le dispositif d'« amortisseur électricité » prendra le relais en janvier 2023. Une avancée, même si la complexité du dispositif interroge encore. (Les Echos, p.30)